

Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2013

Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels

article R511-15 à R511-29 du code rural et de la pêche maritime

(à adresser à la commission d'établissement des listes électorales siégeant à la préfecture avant le 15 septembre 2012)

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

épouse

né(e) le à département

nationalité ⁽¹⁾ résidant à département

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le **collège** des ⁽²⁾ :

.....

Je suis inscrit(e) sur les listes électorales générales dans la commune de ⁽³⁾

J'atteste remplir, à l'exclusion de la condition de nationalité, les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale ⁽⁴⁾

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de ⁽⁵⁾

Je joins à la présente demande les pièces suivantes : ⁽⁶⁾

.....

.....

Fait à le.....
(signature)

(1) Peuvent être électeurs à la chambre d'agriculture les ressortissants des pays membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du livre V (nouveau) du code rural et de la pêche maritime).

(2) 1^{er} collège : Chefs d'exploitation et assimilés
2^{ème} collège : propriétaires et usufruitiers exploitants ou non
3^{ème} collège : - a) salariés de la production agricole
3^{ème} collège : - b) Salariés des groupements professionnels agricoles
4^{ème} collège : anciens exploitants et assimilés.

(3) A remplir par les personnes de nationalité française demandant leur inscription dans une commune différente de celle où elles sont inscrites sur les listes électorales établies en application du code électoral.

(4) A rayer pour les personnes de nationalité française

(5) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

(6) Indiquer les pièces jointes à la demande

- Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (par exemple une copie de la carte d'affilié à la MSA).

- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de parcelle relevant du statut du fermage.